

Lignes directrices

CAMPUS

Notre mission

La mission de VIDAL Group est de contribuer à la qualité des soins en fournissant aux acteurs du système de santé des services destinés à les aider et à éclairer leurs choix dans leur prise en charge médicale : systèmes d'informations métiers, systèmes d'aide à la décision, ainsi que services d'information ou de formation, intégrés ou non dans leurs outils quotidiens, et à chaque fois fondés sur les connaissances actualisées sur les produits de santé, la thérapeutique et la prise en charge des patients.

Pour cela, VIDAL Group conçoit différentes solutions logicielles innovantes de gestion, d'information et d'aide à la décision basées sur la donnée médicale validée, structurée et à jour, pour une utilisation optimisée des produits de santé au bénéfice des patients.

VIDAL Group poursuit sa mission en partenariat avec les professionnels de santé, les patients, les pouvoirs publics et les industriels du secteur dans le respect de leurs rôles respectifs.

VIDAL Group s'est doté d'une Charte éthique et déontologique explicitant les principes applicables par l'ensemble des entreprises de VIDAL Group en France, ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer leur respect.

CAMPUS

CAMPUS est la rubrique de formation médicale de VIDAL, qui met à disposition des Professionnels de santé, des étudiants des professions de santé (ci-après les « Utilisateurs ») des contenus VIDAL de qualité conçus et validés par des experts médicaux ainsi que des contenus réalisés par d'autres acteurs de santé (ci-après les « Contenus »).

L'objectif est de permettre aux professionnels de santé et aux étudiants de se former, d'améliorer leurs connaissances et leur pratique dans la prise en charge d'une pathologie, et également de s'adapter à l'évolution de leur métier.

CAMPUS présente des formations réalisées par VIDAL avec ou sans le soutien de partenaires ou des formations réalisées par d'autres acteurs de santé. L'origine des Contenus disponibles sur CAMPUS est clairement identifiée selon que les formations sont réalisées par VIDAL ou par un autre acteur de santé.

CAMPUS se distingue par la multiplicité de formats proposés (vidéos, podcasts, modules interactifs, webinar, PDF, liens url, live...) adaptés à chaque proposition pédagogique.

Certains Contenus peuvent être réglementairement réservés à certains professionnels de santé.

Les formations proposées sur CAMPUS ne sont pas, à ce jour, des formations permettant une accréditation dans le cadre du DPC (développement professionnel continu)

L'accès aux Contenus est gratuit pour les utilisateurs ayant un compte VIDAL.

1. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET LES REGLES COMMUNES AUX CONTENUS PRESENTS SUR CAMPUS

Pour être éligibles à CAMPUS, les Contenus doivent répondre aux critères suivants :

- Contenus 100 % Environnement : non promotionnels et non soumis à dépôt de publicité auprès de l'ANSM ;
- Réalisés avec des experts du domaine, des sociétés savantes ;
- Répondant à un besoin d'amélioration des pratiques cliniques, d'adaptation à une évolution des métiers de santé, du parcours de soin ;
- Revêtant un intérêt pour les professionnels de santé ou les patients et les aidants ;
- Créés sur la base de recommandations, de référentiels reconnus ou acceptés en France, de publications issues de revues à Comité de lecture, et adaptés à la réglementation française ;

Les options thérapeutiques sont envisagées de façon exhaustive, et, s'agissant de médicament, sont introduites par classe thérapeutique et si possible par DCI ;

Les liens d'intérêt des experts sont clairement indiqués en début de formation.

Les Contenus doivent être datés (date de création ou de révision éventuelle).

2. LES FORMATIONS RÉALISÉES PAR VIDAL AVEC LE SOUTIEN DE SES PARTENAIRES (ci-après les "Formations VIDAL" ou "Contenus VIDAL")

2.1. Ligne éditoriale des Contenus VIDAL

VIDAL s'engage à respecter les critères d'éligibilité des Contenus tels que décrits dans l'article 1 de la présente Charte.

Les Contenus issus des Formations VIDAL publiés sur CAMPUS sont réalisés à l'initiative de VIDAL et portent exclusivement sur des thématiques dites environnementales, c'est-à-dire centrées sur des pathologies, leurs caractéristiques, leurs enjeux, leur prise en charge et le parcours Patients correspondant. Elles ne comportent aucune mention qui pourrait être qualifiée de promotionnelle comme la citation d'un nom de marque de médicament ou d'une DCI. Les options thérapeutiques sont envisagées de façon exhaustive et conforme aux recommandations thérapeutiques validées (« standard of care »). S'agissant de médicaments, elles sont introduites par classe thérapeutique et si possible par DCI. Les Contenus sont clairement et en totalité référencés.

La relation contractuelle entre le partenaire et VIDAL garantit l'indépendance de VIDAL.

Les Contenus VIDAL sont créés sur la base de recommandations, de référentiels reconnus ou acceptés en France et de publications issues de revues à Comité de lecture, et adaptés à la réglementation française, notamment pour les échelles, outils d'évaluation clinique et les tests en vigueur. Les Informations scientifiques délivrées sont conformes à la réglementation française en vigueur au moment de leur publication (conformité à l'AMM et aux stratégies recommandées par la HAS). Dans le cas où des Contenus présenteraient des données issues de la recherche ou de référentiels internationaux non validés par les autorités françaises, ils comportent un avertissement le précisant.

Les Contenus VIDAL font une référence claire à la source de l'information et à sa date de publication.

Les Contenus VIDAL ne contiennent aucune diffusion concomitante de publicité.

2.2. Auteurs ou intervenants experts (ci-après les "Auteurs") des Contenus VIDAL

Les Contenus VIDAL sont rédigés par des Auteurs internes ou externes à VIDAL, sélectionnés exclusivement par VIDAL.

Les contrats conclus avec les professionnels de santé Auteurs dans le cadre de la réalisation de ces Contenus mentionnent l'obligation pour ces derniers de communiquer au conseil départemental de l'Ordre dont ils relèvent les contrats et avenants ayant pour objet l'exercice de leur profession. Les Auteurs externes signent leurs contenus et lorsqu'ils sont professionnels de santé publient leurs liens d'intérêt au début des contenus. De plus, VIDAL publie sur le site transparence.gouv.fr les rémunérations et avantages octroyés à des professionnels de santé dans le cadre d'opérations soutenues par un partenaire. Enfin, VIDAL effectue les formalités exigées sur son compte IDAHE.

VIDAL s'engage à respecter la grille DMOS (honoraires et hospitalité) dans le cadre de la rémunération et de la prise en charge des frais des professionnels de santé qui interviennent pour la réalisation de Contenus VIDAL.

2.3. Validation des Contenus VIDAL

La validation du document final est réalisée par VIDAL. Les Contenus VIDAL ne font pas l'objet d'un BAT (Bon à tirer) par le partenaire.

2.4 Diffusion des Contenus VIDAL

La nature des opérations de formation réalisées avec le soutien financier d'un partenaire est mentionnée de façon claire et explicite sur la première page des Contenus VIDAL à travers la mention "réalisé avec le soutien institutionnel de".

Au moment de la diffusion par ses soins à ses Utilisateurs, VIDAL adresse à son partenaire des accès au support numérique pour permettre le contrôle, postérieurement à la diffusion, du respect des obligations contractuelles du partenariat.

La diffusion de ces Contenus VIDAL et la sélection des professionnels de santé concernés par le sujet sont assurées exclusivement par VIDAL.

Les informations sur les Contenus VIDAL sont adressées de façon proactive aux abonnés professionnels de santé de VIDAL via une campagne de médiatisation multicanale dédiée.

Les invitations à la consultation ou connexion sont adressées par mail aux abonnés de VIDAL suivant une pression d'envoi proportionnée et non invasive.

Les Contenus VIDAL sont accessibles sur les plateformes loguées de VIDAL (accès réservé aux professionnels de santé).

VIDAL n'est pas responsable de l'usage que l'Utilisateur fait des informations présentes dans ses formations, l'Utilisateur étant et demeurant seul responsable des décisions qu'il prend et des choix qu'il fait.

3. LES FORMATIONS RÉALISÉES PAR D'AUTRES ACTEURS DE SANTE (tels que les entreprises de santé, les sociétés savantes, les institutionnels, les associations de patients etc....) ci-après les "Formations Tiers".

Dans le cadre des Formations Tiers, VIDAL intervient comme simple intermédiaire technique, son rôle étant limité à l'hébergement des Contenus au sein de la rubrique CAMPUS. VIDAL ne garantit aucunement l'exactitude et la complétude des informations éditées dans les Formations Tiers sur CAMPUS, ni n'assume aucune responsabilité relative à ces Contenus et à leur disponibilité.

Par conséquent, le Tiers, acteur de santé, s'engage contractuellement auprès de VIDAL au respect des critères d'éligibilité prévus à l'article 1 de la présente Charte. VIDAL ne sera en aucun cas responsable du non-respect de ces critères et est autorisé à supprimer tout Contenu ne les respectant pas.

Le Tiers dispose de la propriété intellectuelle des Formations Tiers et/ou toutes les autorisations de diffusion associées.

Dans le cadre des Formations Tiers, les Contenus ne comporteront aucune mention du prestataire qui les a réalisés pour le compte de l'acteur de santé sauf accord spécifique de VIDAL.

4. ACCESSIBILITÉ DE VIDAL CAMPUS

VIDAL fait ses meilleurs efforts pour rendre accessibles CAMPUS et ses fonctionnalités 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du

contrôle de VIDAL et sous réserve des éventuelles pannes ou interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement ou à l'amélioration de CAMPUS.